

Le 2 mars 2018

## LES SEPT PREMIERS JOURS D'ARBITRAGE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Nous avons terminé sept jours d'audience dans le cadre de l'arbitrage sur l'équité salariale des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS). Le Syndicat a fini de présenter ses arguments et il attend que Postes Canada présente les siens.

Le STTP et Postes Canada ont amené l'arbitre au poste de factrices et facteurs de Kanata, à Ottawa, pour lui montrer des FFRS et des factrices et facteurs au travail. Nous avons été en mesure de démontrer à l'arbitre que n'eût été de leurs uniformes de couleur différente ou du fait qu'un groupe utilise du vieux matériel et l'autre du neuf, il lui aurait été impossible de distinguer les FFRS des factrices et facteurs de l'unité urbaine.

### Salaire inéquitable

Comme nous l'avons mentionné dans nos bulletins précédents, Postes Canada allègue que les FFRS touchent une rémunération supérieure à celle des factrices et facteurs. Pour établir l'écart salarial entre les deux groupes, Postes Canada utilise la méthode axée sur la rémunération par point de remise. Le Syndicat soutient que cette méthode est fondée sur les coûts, et non pas sur la rémunération. Elle ne tient pas compte d'une grande partie des tâches effectuées par les FFRS, comme parcourir de longues distances et livrer le courrier à des boîtes aux lettres rurales. Comme nous continuons de le répéter à l'arbitre, nous croyons qu'il s'agit d'une méthode discriminatoire qui va à l'encontre des lois en matière d'équité salariale.

### SGI et SMIFF

Lors de la ronde de négociation précédente, et même au cours des présentes négociations, Postes Canada a indiqué qu'elle ne souhaitait pas modifier le système de gestion des itinéraires (SGI). Il s'agit du système utilisé par l'employeur pour organiser les itinéraires des FFRS. Essentiellement, Postes Canada est satisfaite de son système. Les parties ont toutefois ajouté un certain nombre de valeurs d'activité pour mieux rendre compte du véritable travail des FFRS.

Au cours des présentes négociations, comme elle l'a fait lors de la ronde précédente, Postes Canada a aussi déclaré que le Système de mesure des itinéraires de factrice et facteur (SMIFF) est archaïque et doit être changé, puisqu'il ne reflète pas la véritable journée de travail des factrices et facteurs. Il s'agit du système utilisé par Postes Canada pour organiser les itinéraires des factrices et facteurs. En décembre, le comité de négociation a eu droit à une présentation de l'employeur démontrant les lacunes du SMIFF. La présentation visait à prouver que le nombre d'heures supplémentaires travaillées par les factrices et facteurs est excessif et qu'il faut faire quelque chose pour remédier à la situation.

Dans le cadre de l'arbitrage sur l'équité salariale, Postes Canada se plaint que le SGI est désuet et inexact. Elle affirme aussi que le SMIFF est un système précis de mesure des itinéraires et que le nombre d'heures supplémentaires travaillées par les factrices et facteurs ne pose aucun problème.

### Qui dit vrai?

Alors, qui dit la vérité? Postes Canada croit-elle que nous ne remarquerons pas ses contradictions? Ou estime-t-elle qu'il ne faut pas s'embarrasser des faits lorsqu'il est question de discrimination contre les femmes?

**Les prochaines audiences d'arbitrage auront lieu les 15, 21 et 22 mars, et les 14 et 16 avril.**

Continuez de lire nos bulletins pour vous tenir au courant.

Solidarité!

Les membres du Comité de l'équité salariale.



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

